

Règlement

Par la signature du présent contrat d'inscription, les participants acceptent sans restriction de se conformer aux règlements édictés par les autorités et organisateur du campement.

1. les groupes et les individuels sont et restent responsables de la sécurité de leurs biens et effets, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
2. l'organisateur du campement et ses membres ne seront en aucun cas responsables de tout débordement de participants. Chaque participant s'engage à abandonner tout recours à l'encontre de l'organisateur.
3. seuls les uniformes et équipements des armées sont autorisées. Aucune tenue civile ne sera acceptée, sauf les vêtements civils d'époque de la seconde Guerre Mondiale. Les enfants ne peuvent porter une tenue militaire et une arme, même factice. Durant l'ensemble de ce campement, il est demandé à chaque participant d'avoir une attitude digne et responsable
4. l'armement individuel ou collectif est autorisé en présentation mais il doit être Impérativement neutralisé et conforme à la législation en vigueur.
5. toute utilisation d'armes individuelles ou collectives équipées de système de tirs à blancs ou l'usage d'artifices de toutes natures que ce soit est strictement interdite sur le totalité du camp.
6. le camp est ouvert à tout type de véhicule militaire. Les véhicules devront être en tout point conforme à la législation européenne en vigueur, assurance, contrôle technique, immatriculation.
7. les tentes utilisées devront, autant que faire ce peut, être représentatives d'un campement militaire. Les tentes civiles sont purement et simplement interdites.
8. Aucune tenue civile autre que celles d'époque ne sera acceptée sur le camp y compris le soir.
9. le déplacement des véhicules à l'intérieur et aux abords du camp se fera impérativement à vitesse réduite et dans le respect des règles strictes de la sécurité des visiteurs et des participants.

Je déclare avoir lu et accepté ce règlement

Signature du participant